



ASSOCIATION DE DEFENSE ET DE PARTICIPATION DES RIVERAINS DU GIER ET DE SES AFFLUENTS

Association enregistrée à la Préfecture du Rhône sous le n° W691065152

CONFERENCE DE PRESSE du 23 JUIN 2015

LES INONDATIONS NE SONT PAS FATALES ! L'INTERCONNEXION EST LA BASE DES SOLUTIONS

Le bassin versant du Gier est-il condamné à être le « **parent pauvre** » parmi les trois bassins versants dont Saint-Etienne-Métropole à la charge ? C'est une certitude si nous nous en tenons aux projets actuellement envisagés par les responsables du comité de rivière. C'est ce que l'ADPRGA a constaté lors des présentations par le cabinet ISL. Bien que soit pris en compte le caractère semi torrentiel du Gier, dont le cabinet ISL indique, que la pente moyenne est de 3,7%, ce qui le classe en cette catégorie, selon les normes en vigueur, ceci était déjà relevé par l'Etude SOGREAH, réalisée en 2009 pour le compte de l'Etat avec l'objectif d'instaurer (en 2016 ?) un PPRNI.

Or il y a lieu de rappeler que le comité de rivière voté le 24 Janvier 2013 retenait d'ici à la fin son mandat en 2019 (cf. annexe 1), en matière de protection contre les crues du Gier un écrêtement de 1,45 M³ au niveau des barrages actuels dont la capacité totale est de plus de 8,5 millions de m³. A cela devrait s'ajouter 160 000 mètres³ sur 6 barrages à pertuis sur différents affluents en partie ligérienne du bassin versant et 200 000 mètres³ issu d'un réservoir à créer sur le Janon, en amont de Saint-Chamond soit un total d'un peu plus de 1,8 millions³ ! Soit moins que la capacité du barrage de Soulage (2,6 millions de m³) ou celui du Dorlay (3 millions de m³), dont on bénéficie de leur écrêtement naturel lors de leur vidange décennale, tout comme de ceux de la Rive et du Couzon, dans un moindre mesure.

Ceci au regard de la superficie de 406 kilomètres carrés du bassin versant du Gier, et l'étude SOGREAH précitée, de voir les volumes d'eau respectifs rejoindre la rivière et ses affluents en cas de crues, lesquels sont d'après l'étude hydrologique de :

- décennale : 10,962 millions de m³ d'eau,
- vingtennale : 15,428 millions de m³ d'eau, soit 4,466 millions de m³ supplémentaires, versus décennale,
- trentennale : 17,864 millions de m³ d'eau, soit 6,902 millions de m³ supplémentaires, versus décennale,
- cinquantennale : 21,112 millions de m³ d'eau, soit 10,15 millions de m³ supplémentaires, versus décennale,
- centennale : 25,172 millions de m³ d'eau, soit 14,21 millions de m³ supplémentaires, versus décennale.

Une approche attentive de l'étude hydraulique démontre que la crue centennale est vectrice d'un apport de 25,172 millions de m³ d'eau au Gier et la crue trentennale (référence retenue par le comité de rivière) de 17,863 millions de m³. L'écart entre ces deux crues est de 7,308 millions de m³, soit un excès de 5,498 millions de m³ par rapport à une rétention de 1,81 millions de m³ initialement retenue n'aura qu'un effet de retour à 80 ans environ ! Ce qui est dérisoire par rapport aux enjeux. Mais le pire est à venir, puisque les engagements pris le 24 janvier 2013 ne seront pas tenus (cf. annexe 2) ! Ce rôle écrêteur de crues des barrages d'eau potable a été singulièrement mis en exergue lors de la crue du 4 novembre 2014, qui aurait eu un effet comparable à celle de 2008, si le hasard n'avait pas voulu que les barrages de Soulages (-6,5m) et de la Rive (-1,5m) ait été abaissés préalablement pour des travaux sur rives, permettant ainsi une rétention exceptionnelle de 1,15 millions de m³ !



ASSOCIATION DE DEFENSE ET DE PARTICIPATION DES RIVERAINS DU GIER ET DE SES AFFLUENTS

Association enregistrée à la Préfecture du Rhône sous le n° W691065152

A cet effet des études sur les capacités de rétention des barrages devaient voir le jour avant la fin de l'année 2014, en fait elles ont été présentées en fin du premier semestre 2015 et seraient à valider lors de la réunion du comité de rivière retenu pour le 30 juin 2015. **Elles évoquent une stratégie de gestion des inondations dans le bassin versant du Gier : à court terme 2015 à 2020 où rien ne sera concrètement entrepris ; à moyen terme 2020 à 2025 avec la mise en œuvre de l'interconnexion ; enfin à long terme 2025 à 2050 avec la création des ORD et de la restauration du lit et des berges !**

La conclusion principale de l'étude est qu'il est nécessaire d'avoir un soutien d'un bassin versant voisin. Toutes ces études pour cette conclusion ! Depuis 3 ans l'ADPRGA défend le projet d'interconnexion entre Saint Etienne et Saint-Chamond, sachant que déjà les 4 barrages d'eau potable du bassin versant du Gier sont interconnectés entre eux. En demandant cette interconnexion l'ADPRGA avait tout simplement demandé l'application d'une mesure, indiquée comme une action prioritaire depuis 2010, dans le schéma directeur d'alimentation en eau potable du département de la Loire.

Les critiques de l'ADPRGA portent sur les paramètres adoptés par cette étude.

1- 12% d'augmentation des besoins en eau potable d'ici 2030.

Ce chiffre est justifié à partir du développement démographique. En réalité depuis plus de 30 ans nous connaissons sur l'ensemble du Gier une baisse continue des volumes d'eau potable consommés, dus au déclin de l'activité manufacturière.

L'étude adopte un développement de 12% de la population. Le chiffre d'augmentation du SCOT à l'horizon 2030, à l'échelle de Loire Sud, est de 9%. Pour le bassin ligérien du Gier on peut douter de cette hypothèse. En effet, les chiffres de l'INSEE montrent une stabilité de la population sur l'ensemble du Gier. Le recensement de 2012 donne 40 345 habitants sur le nouveau canton de Saint-Chamond soit moins 0,4% d'évolution annuelle par rapport à 2009. Pour le nouveau canton de Rive de Gier : 42 336 habitants soit plus 0,4% d'évolution annuelle. On a donc bien une stabilité (cf. annexe 3).

2- Sur l'effet du changement climatique.

La présente étude (ISL 2015) adopte moins 50% de pluie entre juillet et septembre et 5/7ème des moyennes des pluies actuelles pour les autres mois. L'étude CESAME prenait en compte moins 5% pour la période estivale. Qui croire ? Nous ne nions pas le changement climatique, qui est certain, mais nous contestons les hypothèses adoptées concernant la pluviométrie dans le bassin versant du Gier.

N'étant pas spécialistes, nous consultons le site de Météo France (drias-climat.fr), qui indique pour une projection des précipitations (CNRM 2014, modèle Aladin) : « Les résultats et les projections varient en fonction de l'horizon et du scénario considérés. Pour la fin du XXIème siècle les résultats mettent en évidence une diminution des précipitations globales en moyenne annuelle sur le territoire métropolitain. Pour l'horizon moyen 2041- 2070, cette diminution est moins évidente, notamment pour les scénarios RCP4.5, qui présentent plutôt une très légère tendance à l'augmentation. Il en va de même pour l'horizon proche (2021-2050)

On constate donc que l'on est en pleine incertitude. L'hypothèse d'une forte diminution de la pluviométrie sur le bassin versant du Gier nous semble peu rigoureuse.

3- sur la qualité des eaux brutes, qui impose pour les barrages une tranche d'eau limitée utilisable pour la potabilisation dans les barrages.

Nous ne contestons pas cette contrainte en l'état actuel de la gestion des bassins versants. On peut se référer à une étude réalisée par l'ISARA sur le bassin versant du barrage de Couzon. On constate depuis 30 ou 40 ans une dégradation de la qualité des eaux des barrages. Cette étude montre les évolutions des pratiques agricoles. On observe depuis 40 ans un remembrement « naturel », on a supprimé des haies, on



ASSOCIATION DE DEFENSE ET DE PARTICIPATION DES RIVERAINS DU GIER ET DE SES AFFLUENTS

Association enregistrée à la Préfecture du Rhône sous le n° W691065152

diminue les surfaces enherbées au profit des céréales. L'érosion des surfaces agricoles a fortement augmenté ce qui entraîne la dégradation de l'eau des barrages.

En conclusion

- L'ADPRGA souhaite une correction des paramètres utilisés dans cette étude.
- Il est indispensable de réaliser au plus vite une interconnexion entre Saint-Chamond et Saint Etienne (barrages sur le Furan et surtout de Lavalette d'une capacité globale de près de 45 millions de m³). Afin d'assurer une sécurité globale sur l'alimentation en eau potable. C'était une action jugée prioritaire par le schéma directeur d'alimentation en eau potable, alors même que l'on n'envisageait pas un rôle de rétention pour les barrages du bassin versant du Gier.
- il est impensable de rester en deçà des objectifs adoptés dans le contrat de rivière, y compris la création d'ORD (ouvrage de ralentissement dynamique), qui visent à protéger nos communes des inondations pour des crues équivalentes à celles de 2003 et 2008. Car les bassins versants des barrages ne couvrent qu'un quart du bassin versant global du Gier. Il faudrait envisager la création d'autres ORD en particulier sur le Couzon le Bozançon et le Mézerin. L'ADPRGA demande également une étude de faisabilité pour l'aménagement du barrage du Piney avec pertuis ouvert, comme dans le cas des autres ORD retenus, dans un rôle de rétention avec comme minimum de capacité 1 000 000 M³.
- Pour notre part, nous restons sur notre demande de protection contre une crue de fréquence centennale compte tenu des dégâts engendrés par une telle crue. L'étude a réévalué ces **dégâts, qui désormais s'élèvent à 31 millions d'euros pour une crue trentennale et à 335 millions d'euros pour une crue centennale, soit 11 fois plus ! Ceci sans tenir compte des réseaux et voiries. (cf. : annexe 4). Il en va de l'attractivité future de notre vallée !**
- Il faut privilégier la multiplication des ORD, aux aménagements locaux, y compris pour éviter les engorgements des STEP, qui sont rapidement saturées dès la survenance d'épisodes pluvieux soutenus, entraînant de facto une dégradation de la qualité de l'eau.
- Il faut envisager un dispositif qui assure une protection tout au long de l'année et, pas seulement en automne et en hiver car il faut prendre en compte la réalité historique, qui montre que des inondations majeures sont survenues également en été dans le bassin versant du Gier.
- Il est souhaité que les éléments techniques, qui ont permis au bureau d'étude ISL, nous soit communiqués, afin que nous puissions les confronter aux informations dont nous disposons, provenant d'autres études que nous citons.
- Il est nécessaire, dès lors qu'il est envisagé par cette étude une extension extérieure de la ressource en eau, que la gestion des 4 barrages d'eau potable du bassin versant du Gier soit commune, sous l'égide de Saint-Etienne-Métropole.

C'est seulement avec la prise en compte et la mise en œuvre de l'ensemble de ces dispositions, que nous pourrions convenir que nous ne sommes plus les « **parents pauvres** » de la gestion hydraulique de SAINT-ETIENNE-METROPOLE. Les habitants du bassin versant du Gier, doivent savoir que leurs homologues de la vallée de l'Ondaine sont protégés contre une crue centennale, elle est dotée de 2 barrages d'une capacité globale de 1,4 millions de m³, pour une superficie de bassin versant égale à 30% de celle du Gier. Il en va de même pour ceux de la vallée du Furan, qui bénéficient de 2 barrages écrêteurs spécifiquement dédiés à cette fonction, pour une capacité globale de 1,5 millions de m³, alors même que son bassin versant ne représente que 43% de celui du Gier !